



LIVRET D'ACCUEIL 2025-2026

RPI BEAUVILLE- ENGAYRAC



SOMMAIRE

- 1** Les différents interlocuteurs
- 2** L'équipe enseignante
- 3** Règlement intérieur des écoles
- 4** Les services municipaux de Beauville
- 5** Le centre de loisirs
- 6** Les services municipaux d'Engayrac
- 7** En extra-scolaire

1 LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS



Mairies et membres de la commission des écoles

- Beauville : Corinne MERLE, 1ère adjointe au Maire ; Amandine CREBESSEGUES-POUJADE, Cyril MALLETERRE, Yohan CADEILLAN
- Engayrac : Marie-France SALLES, Maire ; Arnaud DUSSEL

Secrétaires de Mairie

- Beauville : Fabien GIANNONE - 05 53 95 42 04
- Engayrac : Emmanuelle LALANDE - 05 53 95 44 21

Services Techniques / Entretien - Beauville

- Sadmin DRAGANOVIC
- Romuald ESCUDERO

Nettoyage des locaux - Beauville

- Société de nettoyage SRNET



Transport scolaire

- Assuré par les autocars Pascal, navette conduite par Madame Isabelle ROUX
- Renseignements auprès de Tempo Bus, au 05 53 48 90 10, les mardis et jeudis de 8H à 12H et le mercredi de 8H à 12H et de 14H à 17H

Paiement de la cantine et des goûters de Beauville

- Pauline CAZADIEU, se rendre à l'Agence Postale Communale

Accueil périscolaire les matins, midis, soirs et mercredis

- Romain GACHE, directeur de la structure
- Delphine DULUC, Agnès GARDEIL, Pauline CAZADIEU, Marjorie JOLY, encadrantes en semaine
- Delphine, Gaëtan, Romain, animateurs du mercredi

Centre de loisirs de Beauville

- Romain GACHE, directeur de la structure - 07 45 20 92 29 - alsh.recre@leolagrange.org
- Delphine, Gaëtan, Manon, animateurs des vacances

Directions des écoles

- Beauville : Juliette BENNE - 05 53 95 40 55 - ec.prim.beauville@ac-bordeaux.fr
- Engayrac : Lucyle LEFEVRE - 05 53 87 09 36 - ec.prim.engayrac@ac-bordeaux.fr

2. L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Directrice de Beauville :

Madame Juliette BENNE

05 53 95 40 55

ec.prim.beauville@ac-bordeaux.fr

Directrice d'Engayrac :

Madame Lucyle LEFEVRE

05 53 87 09 36

ec.prim.engayrac@ac-bordeaux.fr

ATSEM :

Madame Agnès GARDEIL

AESH :

Madame Sylvie SPILIOPOULOS

RÉPARTITION DES CLASSES :

Maternelle (PS, MS, GS) :

Madame Julia STEFANELLO

CP, CE1 :

Madame Lucyle LEFEVRE

Madame Lucie VIANI

CE2, CM1, CM2 :

Madame Juliette BENNE



3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES

PRÉAMBULE

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

1. Horaires d'enseignement

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe.

Les horaires d'enseignement sont les suivants :

- Le matin de 9H à 12H
- L'après-midi de 13H30 à 16H30.

Les entrées se font par le portail principal. Les maternelles sortent par le portail principal, tandis que les primaires sortent du côté de l'arrêt de bus.

1.1 Entrées et sorties des élèves

Les élèves peuvent être accueillis par les enseignants de service 10 minutes avant le début des cours.

Dans les classes maternelles, les élèves sont remis par la ou les personnes qui les accompagnent, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance soit au personnel chargé de l'accueil.

À la sortie, les maternelles sont repris par les parents ou par toute personne nommément désignée par écrit, sauf s'ils sont pris en charge par un service périscolaire ou de transport. Pour les élèves de l'élémentaire, s'ils ont l'autorisation des parents ils peuvent rentrer directement chez eux.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

2. Assiduité et fréquentation de l'école

La fréquentation scolaire est obligatoire dès l'école maternelle, pour toutes les activités inscrites au programme.

Ainsi, même en cas d'incapacité temporaire aux activités physiques, justifiée par un certificat médical (et/ou sur demande écrite des parents), l'élève doit être présent.

Les personnes responsables s'engagent aussi au respect des horaires.

En cas de retard ou d'entrée différée, pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de confier l'enfant directement à l'enseignant. Les retards doivent être exceptionnels et justifiés.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir dans les plus brefs délais l'école par téléphone au :

- Beauville 05 53 95 40 55
- Engayrac 05 53 87 09 36,

et de la justifier par écrit. Toutes les absences doivent être justifiées.

A compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur ou la directrice d'école prend les dispositions prévues dans le règlement type départemental.

3. Droits et obligations des membres de la communauté éducative

Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'Éducation, implique également le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école.

Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par la direction de l'école. En cas de difficultés persistantes, le Directeur académique des services de l'éducation nationale procédera à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la République.

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES



Les élèves

- Droits :

Les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant.

Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.

- Obligations :

Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur.

Les élèves doivent utiliser un langage approprié et respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

Les parents

- Droits :

Des échanges et des réunions régulières sont organisées par le directeur ou la directrice d'école et l'équipe pédagogique à leur attention.

Ils ont le droit d'être informés des acquis et du comportement scolaires de leur enfant.

- Obligations :

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Dans toutes leurs relations avec les membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

4. Hygiène et sécurité

Le nettoyage des locaux est quotidien.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte scolaire.

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire compatible (vêtements et chaussures) avec toutes les activités scolaires prévues au programme ainsi que les temps de récréation.

Il est interdit aux élèves d'apporter à l'école tout objet dangereux ou susceptible de l'être : objets contondants (ciseaux pointus, couteaux, canifs...).

Il est interdit aux élèves d'apporter des portables, des MP3, des baladeurs, des CD, des jeux, des jouets. Au besoin, tout objet confisqué sera restitué en mains propres aux parents.

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, l'école déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



4. LES SERVICES MUNICIPAUX DE BEAUVILLE



La garderie municipale

Gratuite, la garderie municipale est encadrée tous les matins de 7H30 à 8H50 par Agnès et Marjorie.

Navette : Les enfants présents à la garderie sont pris en charge par la navette à 8H25. Celle-ci revient avec les élèves récupérés à l'école d'Engayrac, puis repart une dernière fois à Engayrac avec les derniers élèves pris en charge à 8H45.

Grève : En cas de grève, un service minimum est mis en place par la mairie dans la mesure des effectifs disponibles. La garderie a lieu durant les heures de classe uniquement soit de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Les élèves des classes impactées par la grève ne peuvent pas être accueillis au restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire

La pause méridienne a lieu de 12H à 13H20. Les élèves sont accueillis au restaurant scolaire par Marjorie, Delphine, Agnès et Pauline.

Les menus sont élaborés pour chaque semaine et affichés.

A partir de la rentrée 2025, nous nous engageons pleinement dans la loi Egalim et accentuerons la quantité proposée de produits durables et continuerons à proposer un repas végétarien par semaine.

4. LES SERVICES MUNICIPAUX DE BEAUVILLE



Médicaments, Allergies, Régimes Alimentaires, Secours.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant, et ne pourra être administré à l'enfant par le personnel.

L'accueil au service de restauration scolaire d'un enfant ayant des allergies alimentaires n'est possible qu'avec la signature au préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (directeur de l'école, élu, responsable de la cantine).

Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

La mairie décline toute responsabilité dans le cas où un enfant allergique mangerait à la cantine, sans la signature d'un PAI, et à qui il arriverait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits.

La cantine proposant un menu unique, la prise en compte des régimes alimentaires hors allergie n'est pas possible, et aucun aliment de substitution ne sera proposé.

Tarifs Restaurant Scolaire et goûters

Depuis 2022, le prix du repas est établi en fonction du quotient familial fourni à chaque rentrée scolaire :

- 0,80 € pour un QF inférieur à 700 €
- 1 € pour un QF compris entre 701 € et 1000 € ;
- 2 € pour un QF supérieur à 1001 € ;
- 5 € pour un QF non fournis,

les jours d'école.

Les jours de centre de loisirs, le prix du repas est de 3,60 €.

Le prix du goûter est de 0,70 €, quel que soit le quotient familial.

Encaissement

Une facture est émise en début de chaque mois et placée dans le cahier de liaison. Cette facture reprend les repas et goûters du mois précédent.

Trois modes de paiement sont proposés :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public, à déposer dans la boîte aux lettres de la cantine
- en espèces, à l'Agence Postale située dans la mairie de Beauville, aux horaires suivants : 8H30 - 11H30 du lundi au vendredi.
- par virement, sur le RIB fourni au début de chaque année.

Un reçu peut être délivré sur demande.



5. LE CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement "La Récré" ouvre ses portes dans les locaux de l'école de Beauville pour les enfants de 3 à 13 ans, pendant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps, juillet).

Il est fermé pour les vacances de Noël et le mois d'août.

Horaires d'accueil :

Tous les jours de 7H30 à 18H30

L'équipe d'animation :

Romain GACHE, directeur de l'ALSH La Récré,

Delphine, Isabelle et Manon, animatrices.

Horaires de permanence de la direction :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13H30 à 16H
(possibilité le matin sur rendez-vous)

Mercredi : sur rendez-vous.

L'accueil périscolaire du soir

Les élèves des deux écoles sont accueillis les soirs de la semaine de 16H30 à 18H30 par Romain et Delphine.

Navette : Les enfants venant de l'école d'Engayrac sont déposés par la navette à 16H40 puis à 16H55. Le temps du départ de la navette, les enfants attendent derrière le portail du centre de loisirs le départ de la navette, avant de retrouver leurs parents ou d'être accueillis au centre de loisirs.

Les mercredis

Tous les enfants peuvent être accueillis les mercredis, de 7H30 à 18H30, par Romain, Delphine et Gaëtan.



ALSH la Récré
184 Place du Carré
47 470 BEAUVILLE
07 45 20 92 29
alsh.recre@leolagrange.org

6. LES SERVICES MUNICIPAUX D'ENGAYRAC

Le matin

Les enfants sont accueillis par Madame Anne CLAVEL de 7H30 à 8H50, en garderie municipale.

Le midi

Les repas du midi sont confectionnés par Marjorie et Delphine à la cantine de Beauville ; ils sont servis aux enfants d'Engayrac dès midi par Anne.

Le soir

Après la classe les enfants restant à la garderie d'Engayrac, et ceux qui reviennent de l'école de Beauville par la navette, sont accueillis par Madame Anne CLAVEL, en garderie municipale.

Tous ces services sont gratuits, néanmoins la mairie d'Engayrac facture les goûters pris le soir, **au tarif de 0,70 €.**

Fonctionnement évolutif en fonction du nombre d'enfants utilisant le service à la rentrée.



7. EN EXTRA-SCOLAIRE

Association des Parents d'Elèves - Ecol'In

L'APE Ecol'In permet chaque année d'allouer un certain montant au RPI de Beauville-Engayrac et de financer l'achat de matériels ainsi que de participer aux sorties scolaires.

Les objectifs de l'association sont :

- d'organiser des activités au profit des enfants avec leur participation ;
- de tisser des liens entre l'école, les activités périscolaires et les parents ;
- de participer au financement des sorties sportives et culturelles (piscine, théâtre, séjour de fin d'année)

Cette année, les événements prévus pour récolter des fonds sont :

- Vente de chocolats de Noël ;
- Vente de sapins de Noël ;
- Vente d'un objet comportant les dessins des enfants ;
- Fête de Noël avec l'école : repas, buvette, tombola ;
- Chasse aux œufs pour Pâques, sur le Carré ;
- Fête de l'école en juin : repas, buvette, tombola, spectacle.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles tout au long de l'année. Même si vous n'avez que quelques heures pour nous aider à préparer un événement, c'est avec grand plaisir que nous accepterons ce coup de main.

Dans le même esprit, nous sommes à l'écoute de nouvelles idées et de nouveaux projets afin de conserver un lien en dehors du temps scolaire entre nos enfants.

Bureau de l'Ecol'In :

Présidente : on recrute !

Vice-Présidente : Lauriane Austruy

Secrétaire : Cécile Kula

Vice-Secrétaire : Marion Lorillard

Trésorière : Pauline Cazadiou

Vice-Trésorière : Marjorie Gary

Les associations sportives

De retour !

Multisports à Beauville

le mercredi après-midi

Monsieur Gabriel DUMORA

06 86 86 36 07

Tennis Club de Dondas

le samedi

Madame Charmian HARRISON

06 89 49 97 57

US Rugby Laroque-Timbaut

Madame Laure SERMET

06 88 82 85 41

Judo Club Laroque-Timbaut

Monsieur Jérôme BARTHE-BORDES

06 74 53 18 21

Ecole de Danse

Madame Ophélie BRANQUET

danseopheliebranquet@gmail.com

Basket Laroque

Monsieur Frédéric DUCOS

06 88 94 19 42

Football Club Quercy Séoune

Monsieur Christian SIMON

06 71 49 26 46

Badminton Laroque-Timbaut

Monsieur David BESCHE

06 47 72 91 48

Karaté Laroque-Timbaut

Monsieur Frédéric CANTAYRE

cantayref@gmail.com

APE ecol'in

7. EN EXTRA-SCOLAIRE

La musique

Cours de violon et piano - Beauville
Beauville Arts - Madame Claire MALLALIEU
06 47 34 13 71

Cours de percussions et batterie - Beauville
Association Shambala - Monsieur Cyril LACOMBE
06 89 84 17 89

Cours de guitare - Montaigu-de-Quercy
Monsieur Marc DONNADIEU
06 03 48 86 23

La littérature

Bibliothèque Intercommunale de La Sauvetat de Savères
et Puymirol
Madame Cécile SFILIGOÏ
Tél. 05 53 67 48 69

Association Lire et faire lire
Madame Monique STOKOWSKY
Lecture aux enfants de la crèche et de l'accueil
périscolaire

Livret d'accueil
réalisé par la
Mairie de
Beauville

Pour les plus petits

Micro crèche de Beauville
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Enfants de 2 mois et demi à 4 ans
Capacité d'accueil : 10 enfants
Pour tout renseignement contacter le
service du guichet unique de
l'Agglomération d'Agen - 05 53 48 12 30.

Nouveau ! Pour les plus grands

Chantiers jeunes du 20 au 24 octobre
Des idées pour embellir Beauville ?
On vous écoute !
Divers chantiers seront menés par les
jeunes pour améliorer la vie Beauvilloise
Corinne MERLE - 06 06 48 86 25

